

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 9 octobre 2018 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-09-0038 pour délivrer les permis suivants :

a) Permis de lotissement (# 2018-09-0012) afin de:

- Modifier la superficie des lots existants # 3 992 211 (lot projeté # 6 277 549) et # 3 993 263 (lot projeté # 6 277 550) de la façon suivante :
 - o Le lot projeté # 6 277 549 aura une superficie de 2 229,1 mètres carrés et une largeur de 41,86 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement numéro 186, la largeur minimale d'un lot non desservi est de 45 mètres et la superficie minimale est de 3 000 mètres carrés;
 - o Le lot projeté # 6 277 550 aura une largeur de 18,08 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement numéro 186, la largeur minimale d'un lot non desservi est de 45 mètres;

* À la suite de l'émission du permis de lotissement, le bâtiment principal situé sur le lot projeté # 6 277 549 aura une marge arrière de 6,78 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, les normes d'implantation d'un bâtiment principal exige que la marge arrière doit être à 10 mètres.

b) Permis d'agrandissement (# 2018-09-213) afin de :

- Agrandir l'entrepôt agricole à au moins 3,23 mètres de la marge latérale gauche, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, les bâtiments accessoires à un usage agricole doit être implanté à au moins 5 mètres de toute limite de propriété.

Cette demande est localisée 1945-1949, rue Principale, Saint-Michel (lots 3 992 211 et 3 993 263 Cadastre du Québec), dans la zone A-1.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 24^e jour du mois de septembre 2018.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)